

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2022**

Séance ordinaire du conseil municipal de Kinnear's Mills, tenue par voie de visioconférence avec enregistrement, ce lundi 10 janvier 2022 à 19 h 30

Sont présents à cette séance les membres du conseil suivants :

Siège # 1 : M. Robert Sanfaçon  
Siège # 2 : M. Roger Gosselin  
Siège # 3 : Mme Joanne Labranche  
Siège # 4 : Mme Marisol Brochu  
Siège # 5 : M. James Allan  
Siège # 6 : M. Carl Dubois

Tous formant quorum sous la présidence du maire, M. Marquis Bédard.

Est également présente, Mme Claudette Perreault, directrice générale / greffière-trésorière

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS**

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 1-2022 du 5 janvier 2022 qui renouvelle l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 14 janvier 2022 ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population et des membres du conseil, que la présente séance soit tenue à huis clos (sans public mais qu'un enregistrement soit rendu public) et que les membres du conseil soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

En conséquence : Il est proposé par M. Robert Sanfaçon et résolu que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil puissent y participer par visioconférence. Exceptionnellement, il a été permis à un citoyen d'assister à la séance par visioconférence à la demande de celui-ci.

Il est de plus résolu qu'un enregistrement de la séance soit rendu public sur le site internet.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire ouvre la séance à 19 h 30 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption des minutes des séances extraordinaires du 6 décembre 2021;
3. Adoption des minutes de la séance ordinaire du 6 décembre 2021;
4. Adoption des comptes du mois;
5. Correspondance;

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

6. Salaires pour l'année 2022;
7. Résolution fixant le tarif au kilomètre lors de déplacement;
8. Cotisation à l'Association des directeurs municipaux du Québec;
9. Adhésion 2022 à la FQM;
10. Adhésion 2022 à Québec municipal;
11. Renouvellement d'entente de services aux sinistrés - Croix-Rouge canadienne – division du Québec;
12. Adoption du règlement numéro 506 décrétant la rémunération et l'allocation de dépenses des élus municipaux;
13. Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 507 édictant un code d'éthique et de déontologie révisé aux élus de la municipalité de Kinnear's Mills;
14. Adjudication du contrat d'assurance collective destinée aux employés municipaux;
15. Offre de services 2022 – Centre d'archives de la région de Thetford « gestion documentaire »;

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

16. Facturation pour le paiement final 2021 du service incendie;
17. Engagement du directeur du service incendie, assistants et garde-feu pour 2022;

## **TRANSPORT**

18. Transport adapté de la région de Thetford inc.;
19. Déneigement des chemins publics pour les acériculteurs;
20. Construction d'une nouvelle rue - mandat d'étude géotechnique et étude de caractérisation environnementale de site phase 11;

## **LOISIRS ET CULTURE**

21. Fédération Québécoise des chasseurs et pêcheurs;
22. Activités de mise en valeur de la rivière Osgood;
23. Remboursement de 50% des frais d'inscription pour les cours offerts dans la municipalité de Kinnear's Mills pour 2022;

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **DIVERS**

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

24. Levée de la séance

**2022-001**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par Mme Marisol Brochu et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté en laissant le point *Divers* ouvert à tout autre sujet de discussion.

**2022-002**

### **ADOPTION DES MINUTES DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 6 DÉCEMBRE 2021**

**ATTENDU QUE** tous les membres de ce conseil ont reçu une copie des procès-verbaux des séances extraordinaires du 6 décembre 2021 au moins 48 heures avant la tenue des présentes ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Joanne Labranche et résolu à l'unanimité des conseillers présents que lesdites minutes soient acceptées et signées.

**2022-003**

**ADOPTION DES MINUTES DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2021**

**ATTENDU QUE** tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2021 au moins 48 heures avant la tenue des présentes ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Roger Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que lesdites minutes soient acceptées et signées.

**2022-004**

**ADOPTION DES COMPTES DU MOIS**

Il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la liste des comptes suivants :

N° de chèque	Nom	Montant
	Salaire	14 101.80
C0009071	Petite caisse (souper budget et divers)	287.35
C0009072	Visa Desjardins	23.00
C0009073	Héritage Kinnear's Mills (bal. Subv 2021)	1 112.85
C0009074	Isothermic Portes et fenêtres Rep porte garage	150.90
C0009075	Fonds d'information sur le territoire	10.00
C0009076	Location d'outils Thetford (échelle 28 pi)	512.73
C0009077	Wolters Kluwer Québec Ltée (code municipal)	1 009.05
C0009078	Énergie Sonic inc. (diesel génératrice)	84.30
C0009079	Bell Mobilité inc.	102.25
C0009080	CAUCA (frais covid)	402.41
C0009081	9271-9731 Québec Inc.	101.90
CPA2100006	9083-1710 Québec Inc.	-101.90
C0009082	Pluritec Ltée	114.98
C0009083	Tapiserie Expert inc. (tracteur)	59 000.00
C0009084-88	Redevances éoliennes	1 485.65
C0009089	Xerox Canada Ltée	281.78
C0009090	Roger Gosselin (km tracteur)	85.05
C0009091	Petite Caisse (Dîner Noël employés et postes)	204.50
C0009092	Soudure Jocelyn Nadeau (plaque garage)	210.12
C0009094	Agence du revenu du Canada DAS	1 681.73
C0009095	Ministère du revenu DAS	4 681.32
C0009096	Caisse Desjardins région de Thetford	451.20
C0009097	Xerox Canada Ltée	586.92
C0009098	Caisse Desjardins région de Thetford	352.00
C0009099	Régie intermunicipal région de Thetford	959.14
C0009100	Claudette Perreault (immatriculation tracteur)	594.85
C0009101	Paquet et Fils (essence camion)	143.03
C0009102	Guay Jean-Yves (réparation patinoire)	300.00
C0009103	Construction Jacques Malette & Fils (église)	57 487.50
C0009104	Construction Jacques Malette & Fils	57 487.50
C0009105	Construction Jacques Malette & Fils (capage)	2 694.21

C0009106	Dépanneur 269 (essence camion)	784.07
C0009107	Jean-Pierre Turgeon KM juin à novembre	202.50
P2100110	Ville de Thetford Mines (cour municipale)	446.18
P2100111	Services Sanitaires Denis Fortier	3 014.54
P2100112	9039-4255 Québec inc. Beaucesansfil	68.93
P2100113	Mégaburo	53.39
P2100114	Centre d'archives de la région Thetford	2 637.32
P2100115	Rona Inc.	271.01
P2100116	Vivaco groupe coopératif	106.78
P2100117	Canac	197.00
P2100118	Routhier Électricien inc. (église)	142.71
P2100119	Alarme & Communication R.L. Inc. (FRR sentier fleuri)	5 171.58
P2100120	2861-7389 Québec inc. (Rick MacRae)	26 366.07
P2100121	Bernier Beaudry inc. (frais cour)	374.25
P2100122	FQM Assurances (tracteur)	59.95
L2100024	Hydro Québec	375.51
L2100025	Bell Canada	472.72
	TOTAL	247 342.63

## **CORRESPONDANCE**

La secrétaire-trésorière fait lecture de la correspondance du mois.  
Les communiqués ont été transmis électroniquement aux conseillers.

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **2022-005 SALAIRES POUR L'ANNÉE 2022**

Il est résolu à l'unanimité des conseillers qu'un document explicatif des salaires soit disponible à la municipalité pour consultation.

### **2022-006 RÉSOLUTION FIXANT LE TARIF AU KILOMÈTRE LORS DE DÉPLACEMENT**

Proposé par M. Carl Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le tarif pour les déplacements soit fixé à 0,48 \$ du kilomètre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

### **2022-007 COTISATION À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC**

Il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser une dépense de 495 \$ plus taxes afin de payer les frais de cotisation, pour 2022, de la directrice générale à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ).

### **2022-008 ADHÉSION 2022 À LA FQM (FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS)**

Proposé par Mme Marisol Brochu et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Kinnear's Mills adhère à la FQM au coût de 1 013,76 \$ plus taxes pour 2022.

**2022-009 ADHÉSION 2022 À QUÉBEC MUNICIPAL**

Proposé par M. Roger Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Kinnear's Mills adhère à Québec municipal au coût de 148,57 \$ plus taxes pour 2022.

**2022-010 RENOUVELLEMENT D'ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS – CROIX-ROUGE CANADIENNE – DIVISION DU QUÉBEC**

Il est proposé par M. James Allan et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler l'entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge canadienne – division du Québec en leur versant une contribution annuelle de 170 \$.

**2022-011 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 506 DÉCRÉTANT LA RÉMUNÉRATION ET L'ALLOCATION DES DÉPENSES DES ÉLUS MUNICIPAUX**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont reçu une copie du règlement n° 506 au moins deux jours juridiques avant la présente ;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et renonce à sa lecture ;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été déposé avant l'adoption du règlement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Roger Gosselin et appuyé par Mme Joanne Labranche et résolu à la majorité des conseillers incluant le vote du maire, d'adopter le règlement n° 506 concernant la rémunération et l'allocation des dépenses des élus municipaux

Contre : M. Carl Dubois

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 507 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE KINNEAR'S MILLS**

**AVIS DE MOTION** est donné par Mme Marisol Brochu et appuyé par M. Carl Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'à une séance subséquente, le conseil de la municipalité de Kinnear's Mills adoptera le règlement 507 qui remplace le règlement numéro 486 édictant le code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la municipalité de Kinnear's Mills.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil et il a été présenté par la conseillère qui donne l'avis de motion.

**2022-012 ADJUDICATION DU CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE DESTINÉE AUX EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Kinnear's Mills veut offrir une assurance collective à ses employés;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité souhaite favoriser la rétention de son personnel et augmenter son pouvoir d'attraction de personnel.

**CONSIDÉRANT** qu'ASQ Consultants est consultants en avantages sociaux et a accès à l'ensemble des assureurs;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Kinnear's Mills a demandé à ASQ Consultants différentes soumissions d'assurance collective;

**CONSIDÉRANT** que deux (2) compagnies d'assurance ont répondu à l'appel d'offres, à savoir :

- **L'Union-Vie;**
- **Manuvie**

**CONSIDÉRANT** qu'Union Vie offre la soumission la plus intéressante selon les taux suivants;

Assurance-vie	66.16 \$ par mois
Décès mort accidentel (D.M.A.)	6.51 \$ par mois
Assurance-vie personnes à charge	10.32 \$ par mois
Assurance invalidité longue durée (ILD)	245.01 \$ par mois
Assurance maladie – individuelle	112.96 \$ par mois
Assurance maladie – couple	225.93 \$ par mois
Assurance dentaire – individuelle	41.04 \$ par mois
Assurance dentaire- couple	86.20 \$ par mois

**CONSIDÉRANT** qu'Union-Vie offre des taux garantis jusqu'en avril 2023;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Mme Marisol Brochu et appuyé par Mme Joanne Labranche et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Kinnear's Mills accepte la proposition d'assurance collective de Union Vie, selon l'option 1, pour les employés municipaux qui respectent les critères d'admissibilité. Que la municipalité contribue à 50% du coût des primes mensuelles des assurances qui sont payables à Union Vie.

**2022-013**

**OFFRE DE SERVICES 2022 – CENTRE D'ARCHIVES DE LA RÉGION DE THETFORD « GESTION DOCUMENTAIRE »**

Il est proposé par M. Roger Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services du Centre d'archives de la région de Thetford de gestion documentaire pour la municipalité.

Les principales tâches sont :

- Inventaire et tri des documents actifs, semi-actifs et inactifs;
- Destruction des archives en vertu du calendrier de conservation;
- Préparation des dossiers actifs pour l'année en cours.

Les frais de services professionnels du Centre d'archives pour l'année 2022 sont de 270 \$/jour (une journée correspondant à 7 heures travaillées par un archiviste. Le premier contrat serait d'une durée de 10 jours (5 passages à 2 archivistes) pour un total de 2 700 \$.

Un budget d'environ 300 \$ pour l'achat de matériel (boîtes et chemises) est également accepté.

M. Roger Gosselin se retire de son siège à 20 h 13.

### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **2022-014 FACTURATION POUR LE PAIEMENT FINAL 2021 DU SERVICE INCENDIE**

**ATTENDU QUE** la facturation a été faite selon l'entente intermunicipale incendie.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Marisol Brochu et résolu à l'unanimité des conseillers de payer la facture pour le paiement final de 2021.

#### **2022-015 ENGAGEMENT DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE, ASSISTANTS ET GARDE-FEU POUR 2022**

Il est proposé par M. Robert Sanfaçon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que M. Roger Gosselin soit engagé à titre de directeur du service incendie et garde-feu pour l'année 2022 au salaire<sup>2</sup> de base fixé selon l'entente intermunicipale.

**QUE** M. Daniel Nadeau soit engagé à titre d'adjoint au directeur, au salaire<sup>2</sup> de base fixé selon l'entente intermunicipale.

**QUE** M. Germain Payeur soit engagé à titre d'adjoint au directeur, au salaire<sup>2</sup> de base fixé selon l'entente intermunicipale.

**QUE** M. Yvon Payeur soit engagé à titre d'adjoint au directeur – secteur Saint-Pierre-de-Broughton - au salaire<sup>2</sup> de base fixé selon l'entente intermunicipale.

**QUE** MM. Jérôme Fillion, Jean Bolduc et Dominic Boulet soient engagés à titre d'officiers au salaire<sup>2</sup> de base fixé selon l'entente intermunicipale.

**QUE** M. Éloi Mercier (aide aux pratiques) soit engagé au salaire<sup>2</sup> de base fixé selon l'entente intermunicipale.

**QUE** les salaires horaires du directeur du service incendie et ses deux assistants ainsi que des pompiers volontaires, autre que ceux déjà mentionnés, soient selon le salaire<sup>2</sup> horaire fixé selon l'entente intermunicipale.

**QUE** les frais de déplacement occasionnés dans le cadre de leur fonction soient remboursés au taux de 0,45 \$ / km.

**QUE** copie de cette résolution soit envoyée aux municipalités de St-Jacques-de-Leeds et de Saint-Pierre-de-Broughton.

<sup>2</sup> Un document renferme les salaires horaires des employés étant donné qu'ils sont de nature confidentielle.

M. Roger Gosselin reprend son siège à 20 h 17.

### **TRANSPORT**

#### **2022-016 TRANSPORT ADAPTÉ DE LA RÉGION DE THETFORD INC.**

Il est proposé par Mme Joanne Labranche et adopté à l'unanimité des conseillers présents :

Que la corporation municipale de Kinnear's Mills participe au transport adapté pour l'année 2022;

Que la Ville de Thetford Mines soit désignée comme organisme mandataire du service de transport;

Que Transport Adapté de la Région de Thetford inc. (ci-après T.A.T.), agisse comme organisme délégué afin d'exécuter le service de transport adapté pour la région ;

Que la municipalité de Kinnear's Mills adhère au service de transport adapté de T.A.T. pour l'année 2022;

Que la contribution financière au service de transport adapté pour l'année 2022 au montant de 2,51\$ par habitants, soit pour un nombre de 377 habitants pour une contribution totale de 946.27 \$, soit versée à T.A.T. suivant les modalités de versements prévus aux règlements généraux de T.A.T. ;

Que le représentant de la municipalité de Kinnear's Mills, en tant que membre de T.A.T. pour l'année 2022 soit M. Robert Sanfaçon, conseiller ;

Que les prévisions budgétaires 2022 soient adoptées tel que présentées par l'organisme mandataire.

Adopté

**2022-017**

### **DÉNEIGEMENT DES CHEMINS PUBLICS POUR LES ACÉRICULTEURS**

Considérant que certains chemins publics qui donnent accès aux cabanes à sucre sont fermés durant la période hivernale;

Considérant que les acériculteurs demandent d'avoir accès à leur cabane à sucre.

Il est proposé par M. Roger Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'un bélier mécanique ou un souffleur fera l'ouverture de certains chemins publics fermés afin de faciliter l'accès aux cabanes à sucre des acériculteurs et ce, une seule fois pour l'année 2022. La date d'ouverture sera déterminée par l'inspecteur en voirie. Cette résolution ne vaut que pour l'année 2022.

**2022-018**

### **CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RUE – MANDAT D'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET ÉTUDE DE CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE PHASE 11**

Il est proposé par M. Carl Dubois et appuyé par M. James Allan et résolu à l'unanimité des conseillers de demander des soumissions sur invitation pour l'étude géotechnique et l'étude de caractérisation environnementale de site phase II requises pour la conception et la réalisation du projet de développement d'une nouvelle rue dans le secteur du chemin des Érables.

### **LOISIRS ET CULTURE**

**2022-019**

### **FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CHASSEURS ET PÊCHEURS**



Il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adhérer à la Fédération des chasseurs et pêcheurs et de payer la cotisation pour l'année 2022 au montant de 150 \$.

**2022-020            ACTIVITÉS DE MISE EN VALEUR DE LA RIVIÈRE OSGOOD**

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de nommer Mme Claudette Perreault responsable des activités prévues en ce qui concerne la mise en valeur et les activités de pêche dans la rivière Osgood et d'autoriser celle-ci à effectuer les démarches nécessaires pour l'obtention des subventions requises pour ces activités.

**2022-021            REMBOUSEMENT DE 50% DES FRAIS D'INSCRIPTION POUR LES COURS OFFERTS DANS LA MUNICIPALITÉ ET AUX CITOYENS DE KINNEAR'S MILLS POUR 2022**

Il est proposé par Mme Marisol Brochu et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le remboursement de 50% des frais d'inscription jusqu'à un maximum de 100 \$ aux citoyens de Kinnear's Mills pour les cours et activités offerts à Kinnear's Mills pour 2022. Si le coût est associé à une activité offerte par la municipalité, aucun remboursement ne sera remis.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les citoyens à la période de questions.

**DIVERS**

Mme Joanne Labranche mentionne qu'une rencontre est prévue avec des employés du bureau de la députée Isabelle Lecours concernant le projet d'une garderie à Kinnear's Mills.

M. Carl Dubois mentionne la possibilité de faire un projet en environnement, soit une journée de nettoyage des fossés et des chemins municipaux avec les bénévoles intéressés au printemps prochain. Il mentionne également que le répertoire des commerces sur le site internet sera mis à jour.

Mme Marisol Brochu nous informe que la demande de subvention pour les employés saisonniers a été complétée. Qu'une nouvelle offre de services sera faite en ce qui concerne les cours de patins et de hockey.

M. Robert Sanfaçon nous informe qu'à la rencontre zoom du comité de liaison pour les éoliennes, il a été mentionné que le rendement pour l'année 2021 a été de 95 %, qu'il y a eu 2 bris majeurs, mais une éolienne est déjà réparée et la 2<sup>e</sup> sera faite éventuellement. M. Sanfaçon nous a également avisé qu'il y avait du bois dans le fossé sur la route Monfette. Le propriétaire sera avisé de l'enlever le plus rapidement possible.

**2022-022            FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

Proposé par M. Roger Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée à 21 h 02.

Signé  
Marquis Bédard, maire

Signé  
Claudette Perreault, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

Je, Marquis Bédard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.